



# Consultation sur le Pacte productif 2025

CONTRIBUTION de l'**AFCRT**

- 10 Septembre 2019 -



# Consultation nationale pour le Pacte productif 2025

Annoncé par le président de la République le 25 avril 2019, **le Pacte productif se fixe pour objectif d'atteindre le plein emploi d'ici 2025** par l'augmentation de la production en France et l'adaptation de l'outil productif aux mutations économiques, en particulier par la diffusion du numérique et la transition écologique.

Notre appareil productif dispose de marges de manœuvre pour générer de la valeur économique et des retombées en termes d'emploi, si par ailleurs certains freins à sa compétitivité peuvent être levés.

Ainsi le Pacte productif vise à accroître la part de l'industrie et de l'agriculture dans notre produit intérieur brut de 13,5% aujourd'hui à 15% en 2025 puis de plusieurs points supplémentaires d'ici 2030, contribuant ainsi significativement au retour au plein emploi.

Les mesures portées par ce Pacte devront s'inscrire en cohérence avec les grandes orientations politiques du Gouvernement, notamment : les orientations et engagements pris en matière économique, fiscale et de maîtrise des dépenses publiques,

- les politiques en faveur de la transition écologique et énergétique,
- les actions en faveur de la cohésion des territoires,
- la loi de programmation de la recherche en préparation.

L'élaboration du Pacte productif est pilotée par un comité présidé par Bruno Le Maire et constitué de ministres, de représentants du Parlement, des collectivités territoriales, des entreprises et des organisations syndicales, ainsi que de personnalités qualifiées.

**Les cinq axes stratégiques décrits ci-dessus seront approfondis de manière transverse par cinq groupes de travail thématiques :**



• **Numérique**, présidé par Cédric O, secrétaire d'État chargé du Numérique,



• **Innovations technologiques**, présidé par Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances,



• **Industrie**, présidé par Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances,



• **Énergie**, présidé par François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition énergétique et solidaire,



• **Agriculture et agro-alimentaire**, présidé par Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Plusieurs axes de travail identifiés par les groupes de travail sont soumis à la consultation de l'ensemble des parties prenantes, dans tous les territoires, afin de recueillir des propositions très concrètes.

---

*Ainsi, dans ce cadre consultatif, et au-delà des propositions de l'ANRT que nous approuvons, l'**AFCRT**, en sa qualité de tête de réseau des **CRT/CDT**, souhaite soumettre les propositions de travail ci-après ( en police noire italique).*

# PROPOSITIONS de l'AFCRT

## LIMINAIRE :

Les **CRT** (Centres de Ressources Technologiques) et les **CDT** (Cellules de Diffusion Technologiques) sont des structures labellisées par le Ministère en charge de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

**Ce sont des acteurs opérationnels de terrain reconnus et des interlocuteurs privilégiés des entreprises, en particulier des TPE/PME, dans le domaine de l'innovation et de l'accompagnement technologique.**

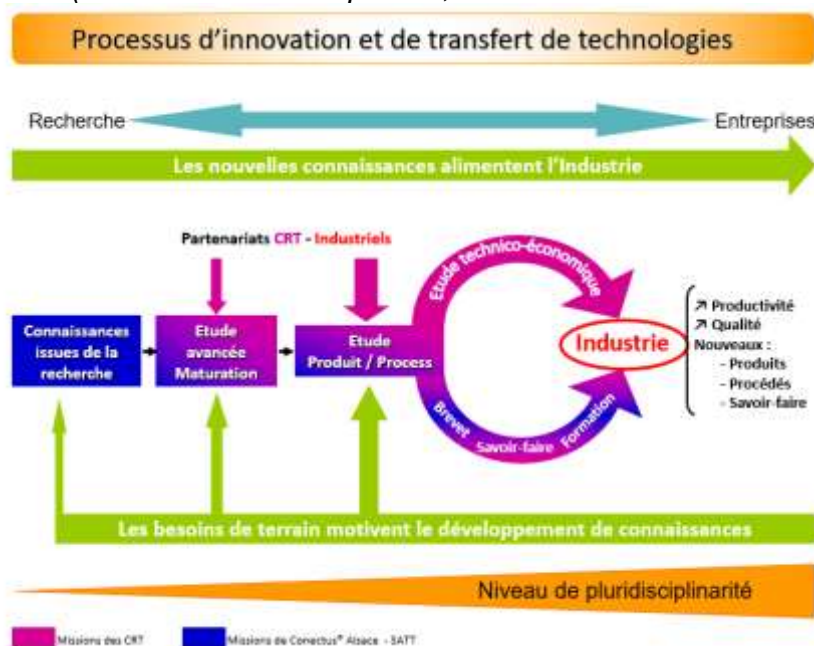
Les CRT/CDT, situés depuis plus de 30 ans au cœur du dispositif français de transfert et de diffusion de la Technologie représentent aujourd'hui 80 structures labellisées, avec un renouvellement du label tous les 3/4 ans.

Ils emploient aujourd'hui plus de 1500 collaborateurs et constituent un outil riche de plus de 200 docteurs et près de 1000 ingénieurs et techniciens.

Ils travaillent en étroite collaboration, voire participent activement aux actions menées par les Sociétés d'Accélération du Transfert Technologique (SATT), les Pôles de Compétitivité, la Recherche Amont, les agences régionales de l'innovation, les Instituts CARNOT, les Instituts de Recherche Technologique (IRT), les pouvoirs publics (DRRT, DRAAF, DREAL, Régions, collectivités locales,...)

**Cette riche et longue expérience dans le domaine de l'innovation et du transfert de technologie leur confère une position originale et spécifique dans l'écosystème de la recherche-transfert de technologies-innovation, tant sur le plan régional, que national et international. .**

A titre d'illustration, le schéma ci-après décrit le processus d'innovation et de transfert de technologie et l'articulation complémentaire entre les deux types de structures (labos de recherche publics, SATT Conectus et CRT Aériol).



Ces dernières années, avec l'apparition de « nouveaux » outils ( pôles, SATT, IRT, Instituts Carnot, PFT, etc...), le paysage de l'innovation s'est largement complexifié. Il nous semble urgent qu'**une réflexion nationale soit menée dans le cadre de ce pacte productif pour bien cerner les articulations entre tous les outils** (anciens et nouveaux) de l'écosystème afin de mieux cerner « qui fait quoi, ce qui marche et ce qui ne marche pas » à l'aide d'indicateurs pertinents.

Ainsi, l'AFCRT propose en premier lieu **la mise en place d'un groupe de travail sur cette thématique**, afin de démultiplier les actions visant à rendre notre industrie plus performante par un accompagnement optimisé.



# Propositions de l'AFCRT concernant les différents thèmes de la consultation



## Volet Innovation

### **1. Innovation de rupture**

Le Gouvernement agit fortement pour encourager l'émergence d'innovations de rupture. Ainsi, les intérêts du fonds pour l'innovation et l'industrie (FII), doté en 2018 de 10 Mds€, y contribuent à hauteur de 250 M€ par an. Ils permettront, notamment en finançant des «Grands défis» arrêtés par le Conseil de l'innovation, de construire les champions de demain dans des domaines comme l'intelligence artificielle, la mobilité, la santé ou la sécurité. Au-delà des impulsions que donnent ces «Grands défis» et face aux ambitions de nos concurrents économiques qui ont lancé ces dernières années des plans affirmant leur volonté de leadership sur de nouveaux marchés, l'Etat doit être en mesure de soutenir l'émergence de nouvelles entreprises dans des secteurs jugés stratégiques

*Quels sont les défis sociétaux pour lesquels l'Etat devrait mettre en place des programmes de soutien à l'innovation ?*

*Pour l'AFCRT, les 5 défis-clés sociétaux à horizon 2025 sont les suivants :*

#### **1) DEFI 1 - Maîtriser et économiser l'énergie :**

*La maîtrise de l'énergie : actuellement, la politique de soutien à la transition énergétique, notamment sur le volet innovation, est, du moins à notre connaissance, essentiellement ciblée sur la production (décarboner, multiplier les énergies renouvelables), la distribution (smart grid) ou encore l'efficacité énergétique. Mais l'enjeu le plus important, ne serait-il pas de travailler massivement à la sobriété. Aucun scénario vertueux (on parle de zéro carbone 2050) ne tient sans une réduction massive de la consommation. Il ne faut donc pas uniquement améliorer les rendements des machines ou réduire le coût carbone, mais réduire la demande en énergie. Des solutions innovantes, de rupture, doivent être investiguées, en priorité dans les secteurs du bâtiment, des transports, très énergivores.*

*En ce sens, l'allègement des structures doit passer par l'élaboration de « surface & interfaces » par des méthodes propres de projection à froid de fluides complexes (à titre d'exemple : assemblage multimatériaux métal/composite, métal verre, refroidissement de systèmes électroniques aéroportés, etc...).*

*La priorité doit être donnée aux matériaux nécessitant moins d'énergie pour leur mise en œuvre et présentant un ratio performance/densité avantageux (polymères, composites, matériaux expansés...).*

2) **DEFI 2 – Rendre plus durable les produits :**

*L'éco-conception, la réparabilité, le démontage et la déconstruction, la recyclabilité... sont autant de notions qu'il faut privilégier pour satisfaire les besoins croissants des consommateurs tout en préservant l'exploitation des ressources.*

*A titre d'illustration, élaboration de « surface & interfaces » par des méthodes propres (dépôt de revêtements hautes performances à gradient de propriétés, étanchéité et densité du dépôt, anticorrosion hautes températures en milieu agressif, antiusure, etc. Elaboration de « surface réactives » pour commutation (conduction / isolation), antibactérien (lutte contre le vieillissement du bois, anti champignon, anti termite (norme EN 113(1997), antifibroblaste en milieu biologique, surface adhésive / antiadésive, hydrophobie, lubrification solide carbone).*

3) **DEFI 3 – Mieux se nourrir et se soigner :**

*En matière d'alimentation et de nutrition, il y a urgence à travailler sur la réduction des intrants, des conservateurs, sur le maintien de la qualité sanitaire, sur l'éducation à l'alimentation pour réduire l'impact sur la santé publique (obésité, diabète, maladie cardiovasculaire...).*

*En matière de santé, mettre en place des recherches sur l'élaboration de « surface & interfaces » par des méthodes propres de projection de fluides complexes : antibactérien / lutte contre les maladies nosocomiales (dépôts de cuivre sur pièces en milieu hospitalier, dépôts de cuivre sur le bois en bâtiment), élaboration de surfaces antifibroblastes (valves cardiaques de synthèse longue durée), etc.*

4) **DEFI 4 – Préserver la planète en réduisant drastiquement les emballages, les déchets et les émissions toxiques :**

*Maîtriser les emballages plastiques est plus qu'urgent et malgré les prises de conscience et les effets d'annonce, force est de constater que les matériaux de substitution ne sont pas économiquement, techniquement, écologiquement satisfaisants, en tout cas de manière massive, il faut réfléchir à la mise en place de task-force scientifiques et technologiques.*

*En ce qui concerne la réduction des déchets et émissions toxiques, identifier de nouveaux procédés tels que le procédé physique de projection propre en voie sèche de jet d'azote supercritique sans déchets additionnels et sans émission en substitution aux méthodes classiques chimiques (acides forts, solvants) génératrices de grands volumes de déchets toxiques.*

*L'économie circulaire et le recours aux matières recyclées doivent être mieux appréhendés. Pour cela, il convient de redonner de la valeur et de la performance aux matières recyclées et encourager la valorisation mécanique, le recyclage chimique ou enzymatique, les CSR... générateurs d'emplois non délocalisables*

5) **DEFI 5 – Rendre les objets plus interactifs :**

*Nos machines et matériels obéissent à une logique de connectivité en vue d'être pilotés et traités de manière la plus aisée et facile, sans notion de distance et autres contraintes.*

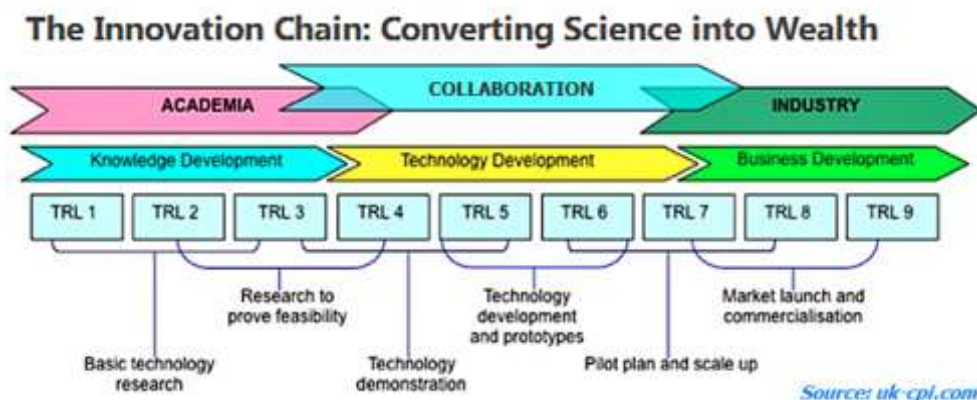
*Ainsi, à titre d'exemple, quelques pistes de travail : Fonctionnalisation des surfaces, métallisation des composites, du verre, du bois de construction pour conduction électrique, thermique, magnétique, électromagnétique, blindage électromagnétique (connecteurs électriques, etc.) implantation de capteurs sur tous matériaux, biomatériaux, etc. Implantation d'antennes autonomes et communication à distance.*

Avez-vous connaissance des financements destinés aux start-ups deep tech ?:

*Nous avons connaissance d'aides aux projets collaboratifs de recherche et de développement et d'innovation, qui peuvent en partie répondre à des besoins de financement dans le cadre d'une R&D entrepreneuriale.*

Sont-ils adaptés à leurs besoins, tant en termes de périmètre que de montant de financement ?

*Il est assez difficile de répondre véritablement à cette interrogation. Mais ce qui est certain, c'est qu'il existe une **grande disparité des mécanismes d'aide d'une région à une autre**, et qu'il est souvent difficile de mettre en œuvre des outils d'accompagnement en particulier lorsque la start-up et le centre CRT n'appartiennent pas au même territoire régional. L'ensemble des niveaux d'avancement de la connaissance au marché mobilisent toute la chaîne de l'innovation, comme le montre le diagramme suivant :*



**Figure 2** : Les acteurs de l'innovation au cours de la chaîne de l'innovation<sup>1</sup>

*Ainsi, comme l'illustre la figure 2, les niveaux de 1 à 9 mobilisent toute la chaîne : jusqu'au niveau 3, on est dans le domaine de la recherche académique. Du niveau 4 à 5/6, on passe à la recherche applicative voire technologique menée généralement par les organismes de recherches, les SATT, les Instituts CARNOT, ... Enfin, **à partir des niveaux 5/6 à 9, on entre dans le domaine de l'industrialisation. C'est principalement à ces niveaux de maturité que nos structures labellisées CRT et CDT interviennent et organisent le passage de l'idée à la réalisation***

<sup>1</sup> Source : <https://serkanbolat.com/2016/02/17/technology-readiness-level-trl-put-into-practice/>



**technologique opérationnelle** dans le cadre de prestations de services facturées, aux côtés des incubateurs, technopôles, pôles de compétitivité, ...

Parallèlement, dans le cadre de programmes collaboratifs et de ressourcement des compétences des CRT et CDT, leurs interventions commencent à des TRL plus amont situés entre les niveaux 2 à 6, correspondant parfaitement à des activités de recherche applicative.

Nos technologies émergentes et non conventionnelles de rupture ont des TRL bas (de 2 à 5). Ainsi, elles requièrent des travaux amont de R&D conséquents impliquant la start-up par ses fonds propres qui ne sont généralement pas suffisants pour contrebalancer le financement requis : l'amorçage d'une faisabilité partielle ne permet pas à la start-up d'envisager, à l'issue des résultats, le développement d'un démonstrateur préindustriel nécessaire pour ouvrir des marchés et se développer.

**Il serait intéressant de pouvoir disposer de fonds d'amorçage pour des collaborations start-up / CRT permettant ainsi de mieux répondre à ce besoin dès lors que le niveau de TRL augmente.**

Quelle doit être la place de l'innovation technologique dans le financement de l'innovation ?

A notre sens, l'innovation technologique doit être placée en articulation très forte avec la recherche, de façon décloisonnée, en continuum entre découvertes scientifiques et innovations pratiques. **Ainsi, la mise en place de véritables passerelles financières serait la bienvenue**, notamment dans le cadre de partenariat entre les SATT et Universités et CRT.

Quels sont les principaux freins à la mise sur le marché de produits et services innovants ?

Actuellement, les CRT prennent des risques financiers (en finançant majoritairement sur leur fonds propres, ce qui est largement insuffisant et risqué pour la structure) la phase de mise sur le marché de produits innovants notamment l'entretien des brevets, le développement des démonstrateurs. **Une réflexion s'impose donc sur l'accompagnement des structures d'appui technologique pour le lancement et la mise en marché.**

Un effort financier important de la part de l'Etat a été engagé, notamment dans le cadre des investissements d'avenir, mais peu de dispositifs perdurent dans l'accompagnement plus aval du processus d'innovation technologique. **Un rééquilibrage des moyens permettrait sans doute d'augmenter le taux de conversion de résultats de recherche au stade industriel.**

Comment améliorer la mise sur le marché de produits et services innovants en France ?

L'AFCRT propose que les **CRT soient aidés dans la phase de mise sur le marché de produits innovants notamment l'entretien des brevets, le développement des démonstrateurs, ... (cf contribution précédente).**

## 2. Liens d'innovation entre laboratoires de recherche, grandes entreprises, start-ups et PME

Face aux programmes d'investissements massifs en R&D des autres grands pays, notamment émergents, le futur de nos entreprises passe par des produits et services à forte valeur ajoutée. Seul un continuum entre découvertes scientifiques et innovation permettra à nos entreprises d'être leaders sur les segments de marchés majeurs de demain, qui verront naître des disruptions technologiques et d'usages, et éventuellement d'ouvrir de nouveaux marchés et de maintenir un tissu et des emplois industriels sur le territoire. Toutefois, la France éprouve encore des difficultés à valoriser les résultats de sa recherche sous forme d'activité économique et la diffusion de l'innovation dans les entreprises reste trop lente. Alors qu'elle dispose d'une recherche académique de haut niveau (7e rang mondial pour les publications scientifiques), l'effort global de R&D apparaît en retrait par rapport à la moyenne de l'OCDE (2,22 % du PIB en France contre 2,34 % dans l'OCDE en 2016), en particulier en ce qui concerne l'effort des entreprises, le tissu des entreprises françaises restant globalement trop peu intensif en recherche et en innovation.

*Comment convient-il de mieux associer les acteurs de l'innovation à la réflexion ou à la définition de certaines orientations partagées entre filières et acteurs publics de recherche ?*

*Ce point rejoint celui développé dans le liminaire sur **la mise en place d'un groupe de travail sur cette thématique**, afin de démultiplier les actions visant à rendre notre industrie plus performante par un accompagnement optimisé.*

*L'AFCRT préconise d'associer la **recherche technologique (CRT, ITAI, ITA, CTI)** à la politique scientifique nationale et à la **gouvernance des grands organismes de recherche**.*

*Comment faciliter les passerelles pour les chercheurs publics entre la recherche et le monde entrepreneurial ?*

*Trois points mériteraient d'être investigués plus spécifiquement à partir des outils existants que sont :*

*1 - **CPER** : créer des **synergies sur projets et thématiques de recherche et innovation articulantes** et favorisant les liens de recherche entre les CRT et les équipes académiques.*

*2 - **CIFRE** : **Encourager/bonifier le séjour de thésards CIFRE dans les CRT afin d'engager la maturation des résultats de leur recherche.***

*3 - **Valoriser davantage le chercheur pour ses travaux de recherche vers le monde entrepreneurial***

*Quels financements des dispositifs de recherche partenariale sont nécessaires pour développer l'innovation et l'emploi en France ?*

*Etudier les taux de financement des programmes de recherche partenariale tant au niveau régional, national et européen. **Une reconnaissance des labels***

***CRT/CDT devrait permettre ainsi de bénéficier d'un taux spécifique, bien différent de celui du statut de PME auquel les CRT/CDT sont souvent assimilés en adoptant un calcul de l'assiette de financement (part des frais généraux) fonction de la nature technologique afin d'aboutir à un traitement équitable des partenaires.***

*Quels sont les freins identifiés en matière de transfert technologique et quels sont les modèles qui permettent de renforcer le partenariat public-privé, facteur indispensable pour diffuser efficacement et durablement l'innovation dans le tissu économique ?*

***A partir des CPER, il serait intéressant de créer des synergies sur des projets et thématiques de recherche et d'innovation articulant les CRT et les équipes académiques (cf. point plus haut)***

*Il faut également prendre en compte le frein actuel très important du mauvais taux de financement des programmes (cf. point précédent).*

**3. Accès des acteurs français de l'innovation aux programmes européens**  
Avec un budget de 79 Mds€ pour la période de 2014-2020, le programme européen pour la recherche et l'innovation, appelé « Horizon 2020 », a créé de véritables synergies entre les laboratoires et les entreprises européennes, tout en finançant des projets individuels porteurs de fortes ambitions. La préparation du futur programme-cadre de recherche et d'innovation « Horizon Europe », qui mobilisera près de 100 Mds€, impose d'inverser la tendance au déclin de la participation française (11 % de taux de retour alors que la France représente 16% de la R&D européenne), pour que la communauté nationale bénéficie pleinement de ce programme. Des actions ont d'ores et déjà été lancées pour augmenter le nombre de dépôts de projets français, assurer un meilleur accompagnement des porteurs de projets français et une meilleure implication des réseaux nationaux au contact des entreprises (MESRI/réseau des Points de contact nationaux, pôles de compétitivité, Bpifrance, ADEME, ANR, ANRT, FIT, CURIF, CPU, CDEFI, CGE...).

*Quels accompagnements et quelles simplifications paraissent nécessaires pour faciliter l'accès à ces dispositifs aux entreprises ?*

***L'AFCRT propose que les acteurs de l'innovation dont les CRT-CDT deviennent de véritables interlocuteurs car la complexité des procédures rebute la majorité des PME : un financement de cet accompagnement par les CRT-CDT pour le compte des entreprises permettrait un meilleur accès à ces dernières, car elles ne disposent pas de moyens suffisants pour le mener, notamment pour les PME < 250.***

*Dans le cadre de ces appels à projet (AAP), lorsque les critères pris en considération favorisent l'excellence au détriment de la valorisation possible des résultats ou de l'adéquation avec les besoins des industriels, ce sont les instituts de recherche publics qui sont majoritairement financés.*

*Afin de permettre financièrement aux CRT de mener leurs stratégies de recherche et développement que nous envisageons dans les démarches de labellisation, nous proposons que **l'intégration de CRT/ CDT dans les***

**consortiums répondant à ces appels à projet recherche soit un des critères retenus pour l'évaluation des dossiers.**

*Outre le fait que cette proposition permettrait d'orienter des partenaires publics et privés vers les CRT/ CDT en leur donnant les moyens de mener leur stratégie de recherche et développement et de ressourcement des compétences, cela garantirait une bonne prise en compte des préoccupations des industriels dans les projets soumis et une bonne valorisation des résultats auprès du tissu économique.*

*Ainsi, l'AFCRT propose que les CRT labellisés, soient considérés de fait comme un « organisme de recherche et de diffusion des connaissances » ou « organisme de recherche » au sens de la définition ci-dessous issue du règlement européen RDI :*

*«organisme de recherche et de diffusion des connaissances» ou «organisme de recherche»: il s'agit d'une entité (telle qu'une université ou un institut de recherche, une agence de transfert de technologies, un intermédiaire en innovation, une entité collaborative réelle ou virtuelle axée sur la recherche), quel que soit son statut légal (de droit public ou de droit privé) ou son mode de financement, dont l'objectif premier est d'exercer, en toute indépendance, des activités de recherche fondamentale, de recherche industrielle ou de développement expérimental, ou de diffuser largement les résultats de ces activités au moyen d'un enseignement, de publications ou de transferts de connaissances. Lorsqu'une telle entité exerce également des activités économiques, le financement, les coûts et les revenus de ces activités économiques doivent être comptabilisés séparément. Les entreprises qui peuvent exercer une influence déterminante sur une telle entité, par exemple en leur qualité d'actionnaire ou d'associé, ne peuvent pas bénéficier d'un accès privilégié aux résultats qu'elle produit »*

*Cette prise en compte logique de cette définition permettra de ne plus se voir opposer le fait que des collectivités (par exemple : les régions) considèrent que les CRT/ CDT ne peuvent financer à 100*

*% des activités non-économiques (puisqu'elles ne relèvent pas du régime d'aide d'État).*

*De même, les impératifs de ressourcement des CDT impliquent également leur participation à des AAP de R&D dans lesquels ils jouent l'interface opérationnelle avec les PME utilisatrices, et dans lesquels ils renforcent la valorisation des résultats.*

***Nous proposons donc qu'une demande de reconnaissance des CRT/ CDT dans les AAP nationaux (type FUI, ADEME, BPI, Régions, ...), comme structure labellisée sans but lucratif soit adoptée comme elle apparaît assez clairement au niveau européen (voire ANR). Ainsi, nous préconisons l'incrémentation d'une case à cocher [CRT/ CDT], équivalente à celle des NPO (Non Profit Organization) européenne.***

***Le financement des activités de recherche applicative, de missions d'intérêt général et de ressourcement permettrait ainsi d'obtenir des taux de financements et des calculs d'assiettes mieux adaptés à nos modèles économiques (en visant les taux ANR ou Europe).***

*Cette mesure, si elle est retenue par le Ministère, permettra enfin d'assurer à nos CRT/ CDT un ressourcement scientifique avec sérénité.*

Comment mettre en place une articulation efficace entre les programmes nationaux et les programmes cadres européens ?

L'AFCRT propose **la mise en place d'une commission européenne visant à rechercher les articulations des pays membres avec les intérêts nationaux de chaque état et un arbitrage basé sur les priorités retenues dans les grandes nations porteuses de programmes innovants dépassant les seuls intérêts nationaux.**

#### **4. Lisibilité des actions de soutien à l'innovation**

Une politique ambitieuse de soutien à l'innovation s'est construite ces quinze dernières années en France. Elle s'appuie sur des financements publics très importants qui soutiennent la R&D des entreprises et la croissance des PME innovantes, pour un total de plus de 10 Mds€ par an. Cette politique volontariste de soutien à l'innovation a cependant pour revers un foisonnement des outils, des marques, des dénominations et des processus spécifiques. La mise en place du Conseil de l'innovation contribue à renforcer la cohérence de la politique de l'innovation en créant une instance de pilotage de la politique d'innovation. Toutefois, la lisibilité et la visibilité des actions de soutien à l'innovation portée par l'État restent un enjeu important, puisqu'elles peuvent potentiellement constituer une barrière à l'entrée et, par conséquent, multiplier les coûts associés.

Les dispositifs d'aides à l'innovation sont-ils suffisamment connus ?

*A notre sens, les mises à jour des dispositifs ne sont pas diffusés de manière suffisamment ciblée à l'ensemble des accompagnateurs d'entreprises.*

*L'AFCRT constate en effet dans ses propres rangs que nombre de CRT/CDT connaissent des difficultés pour se tenir à jour.*

***Il serait intéressant de disposer d'un outil numérique, type portail permettant d'accéder via une interface unique à l'ensemble des appels à projets et des appels d'offre et régulièrement mis à jour.***

Comment renforcer leur visibilité, leur compréhension par les acteurs de terrain ?

*Disposer d'une task-force permettant de former régulièrement les accompagnateurs sur les dispositifs, leurs mises en œuvre ainsi que les limites.*

*Comment améliorer la lisibilité des marques et labels portés par l'Etat ?*

- ***Mettre en exergue et référencer les labels et marques portés par l'Etat sur les sites internet officiels d'aides aux entreprises ; ex : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises>***
- ***informer et communiquer auprès des DIRECCTE, DRAAF, préfetures, collectivités régionales et locales (communautés de commune et des communautés d'agglomération, ...)***

Les procédures d'octroi des aides à l'innovation sont-elles aujourd'hui suffisamment dématérialisées ?



*Nous pensons qu'elles le sont en effet, mais qu'il serait bon de créer un guichet unique.*



## Volet Industrie

### Fiscalité de production

Le Conseil national de l'industrie (CNI) a fait le constat d'un niveau élevé des impôts de production qui pèsent sur la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire. En 2018, ils représentent 77,2 Mds€, soit 3,3% du PIB (contre 1,6% en moyenne au sein de l'Union européenne). Il est donc proposé d'étudier des voies de réduction de la fiscalité de production, permettant de renforcer la compétitivité de l'outil productif français, tout en s'inscrivant dans la trajectoire des finances publiques.

*Quels sont les leviers fiscaux les plus pertinents pour favoriser la compétitivité des industries soumises à une concurrence internationale ?*

***Un des premiers levier fiscal à étudier est la mesure CIR à 200% pour le bénéfice des entreprises réalisant des travaux de recherche réalisés par un CRT/CDT.***

***Les CRT/CDT sont les structures d'appui technologique aux entreprises qui adressent véritablement les TPE/PME.***

*Les CRT/CDT (ci-après dénommés "les structures labellisées") sont labellisés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)<sup>2</sup>. Ils disposent, de par leur cahier des charges de labellisation, d'une stratégie de R&D bien identifiée et vérifiée dans le cadre d'une évaluation documentaire, et mènent des programmes R&D au profit de TPE et PME, dans les appels à projets recherche (nationaux ou régionaux).*

*De ce fait, il semble légitime que ces structures labellisées puissent permettre à leurs partenaires industriels (pour plus de 70 % des TPE-PME) de faire bénéficier du doublement du CIR à leurs clients (voire à eux-mêmes dans le cadre d'activités de recherche interne), au même titre que les structures de recherche publique et d'autres structures privées. En effet, il ne saurait être ni équitable ni raisonnable que les CRT/CDT ne puissent pas offrir le même avantage « concurrentiel », le doublement du Crédit Impôt Recherche (CIR) à leurs clients que d'autres structures qualifiées telles que les ITA<sup>3</sup>, ITAI<sup>4</sup> ou CTI<sup>5</sup>, souvent peu enclines à s'intéresser à l'accompagnement des TPE/PME.*

*En effet, tous les secteurs d'activités ne sont pas couverts par les labels ITA, ITAI ou CTI. Ainsi, il y a une discrimination entre les industriels qui développent une R&D*

<sup>2</sup> Pour plus d'information sur ces structures et leurs labels : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid67038/les-labels-c.d.t.-c.r.t.-p.f.t.-pour-l-innovation-technologique.html>

<sup>3</sup> Instituts Techniques agricoles

<sup>4</sup> Instituts Techniques Agro-Industriels

<sup>5</sup> Centres Techniques Industriels

*selon leur secteur d'activité. Certaines entreprises accompagnées par nos structures labellisées, quand bien même nos structures ont fait l'effort d'une labellisation rigoureuse, s'appuyant sur une démarche de R&D explicitée et audité, **ne peuvent autoriser leurs clients bénéficiaires qu'à un simple bénéfice CIR et non à son doublement. Ainsi, cette discrimination a pour effet de réduire drastiquement les capacités d'innovation (et de développement) pour certains secteurs industriels.***

*Il nous paraît ainsi légitime que votre Ministère prenne en considération le fait que nos structures labellisées exercent des missions d'intérêt général (MIG), au même titre que les CTI, ITA et ITAI, répondant aux besoins collectifs des acteurs économiques, grâce aux actions de ressourcement scientifique et aux activités de recherche appliquée menées au sein de nos structures labellisées. Car ces MIG constituent-elles bien l'une des conditions nécessaires à l'obtention de notre labellisation par le MESRI.*

*L'extension du doublement du Crédit d'Impôt Recherche à nos structures labellisées répondrait aussi à un souci d'efficacité de la part de l'administration fiscale. Le CIR fait bénéficier directement les entreprises d'un appui financier, sans passer par le mécanisme plus lourd et coûteux pour la collectivité des subventions. Ce changement de régime doit permettre de favoriser le financement des projets de recherche innovants des PME, interlocuteurs très proches de nos structures labellisées. **Or, les TPE/PME peinent actuellement à accéder et bénéficier du CIR<sup>6</sup>.***

*En ce sens, nous avons interpellé en juillet 2019 le Ministre des finances pour assurer une véritable équité entre les structures publiques et privées de type CTI, ITAI, ITA et CRT-CDT.*

***Nos structures labellisées comme les CTI, ITAI et ITA sont des structures de droit privé qui figurent parmi les acteurs de la recherche appliquée engagés dans le soutien technique aux entreprises industrielles, notamment les TPE/PME sous couvert d'une labellisation par le MESRI, avec un mécanisme très proche de celui de la qualification des ITAI/ITA par le MAAF.<sup>7</sup>***

*Le montant estimé annuel pour l'État serait d'environ 3 à 6 millions d'euros et permettrait de combler une injuste distorsion concurrentielle avec d'autres structures du transfert de technologies et/ou universités et organismes de recherche offrant ce doublement, mais touchant à la marge les TPE/PME.*

*Le coût de cette mesure représenterait ainsi une évolution mesurée des sommes allouées au Crédit Impôt Recherche, de 0,5 à 1 ‰ (6,1 Milliards d'euros en 2017). **Mais il en serait largement compensé par les bénéfices en termes de développement de l'activité économique des TPE/PME ainsi mieux soutenues dans leur démarche d'innovation et de développement territorial.***

***À l'inverse des grands groupes, il est de fait que les TPE/PME de petite taille sont les parents pauvres de cet avantage fiscal. Cela permettrait donc un***

---

<sup>6</sup> Si on peut constater que les TPE/ PME sont nombreuses à bénéficier du dispositif CIR, elles restent peu importantes en volume, par ce manque d'effet levier

<sup>7</sup> Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et des Forêts

**meilleur recentrage du CIR vers ce type d'entreprise, cœur de cible de nos structures labellisées, qui peine à bénéficier de ce dispositif, et en faciliterait grandement leur développement économique.** Celui-ci serait ainsi mieux exploité par cette catégorie de bénéficiaires et cela, avec l'appui des structures labellisées, qui seraient mieux à même de qualifier auprès d'elles cet avantage fiscal.

*La possibilité de moduler la fiscalité de production, par exemple pour accompagner des territoires en difficulté, serait-elle un outil intéressant ?*

*Il serait intéressant d'étudier les modalités pratiques d'une fiscalité dédiée aux :*

- **investissements innovants,**
- **aux aides à l'innovation et à la recherche**
- **à la phase de la commercialisation pour mise sur le marché.**

*Quelles pourraient être les contreparties industrielles, notamment en matière d'emploi, d'une baisse de la fiscalité de production ?*

*Embaucher localement, former les personnels pour les maintenir dans l'emploi, en conventionnant avec POLE EMPLOI.*

## **2. Compétitivité administrative**

Si les comparaisons internationales placent la France comme l'un des pays les plus attractifs au monde pour les investissements étrangers, les investisseurs pointent toutefois la simplification des procédures administratives, notamment celles liées aux implantations d'entreprises industrielles comme une des principales pistes d'amélioration. Un travail important sur la simplification a déjà été conduit, notamment dans le cadre de la loi PACTE. Néanmoins, les attentes exprimées par les 141 Territoires d'industrie confirment l'importance de poursuivre la simplification administrative. Une mission vient d'être confiée au député Guillaume Kasbarian afin d'identifier les pistes d'accélération et de simplification des procédures pour les usines qui s'implantent sur notre territoire, dans le respect des exigences sociétales et environnementales.

*Quels sont les « irritants » les plus souvent rencontrés par les investisseurs étudiant de possibles nouvelles implantations industrielles ?*

*Le point qui revient le plus fréquemment est le manque de main d'œuvre qualifiée, ainsi qu'un environnement recherche, innovation et formation inexistant - ou méconnu - (on pourrait imaginer des formations en lien avec les CRT/CDT et les entreprises) ; une infrastructure et une vie sociale souvent peu développées dans un certain nombre de territoires, un déficit en réseau informatique très haut débit dans des territoires ruraux isolés, des aides publiques d'accompagnement trop faibles (d'où l'intérêt du doublement du CIR) voire également du CII bien adapté à l'innovation et au développement de nos entreprises..*

Identifiez-vous des réglementations ou des législations ayant trait à l'implantation de capacités industrielles qui vous paraissent obsolètes ?  
Identifiez-vous des pratiques locales déjà mises en œuvre et favorables à la simplification des démarches, susceptibles d'être diffusées sur le territoire français ?

***Il existe des zones franches urbaines permettant des exonérations et des avantages pour les entreprises, il serait intéressant de créer des zones franches rurales (comme avaient été créées les Zones de revitalisation rurale – ZRR) bénéficiant des mêmes exonérations que les zones franches urbaines.***

### 3. Transition vers l'économie circulaire

La France a décidé de s'engager résolument dans la transition vers une économie 100%

circulaire. Le Gouvernement a ainsi publié le 23 avril 2018 une feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) qui décline les grands axes de la transition à opérer pour passer d'un modèle économique linéaire à un modèle circulaire. Les filières industrielles partagent cette dynamique, ce qui se concrétise par plus de 200 engagements collectifs et individuels en mai 2019. Ce mouvement doit encore être amplifié en capitalisant sur les initiatives publiques et privées déjà mises en place, d'identifier et de faire émerger des projets structurants dans ce domaine, notamment pour les gisements les plus importants que sont les plastiques, les matériaux de construction, les équipements électriques et électroniques (D3E) ainsi que les substances bio-sourcées.

Quels sont selon vous les axes de travail prioritaires en matière d'économie circulaire ?

*Les axes qui nous paraissent prioritaires sont les suivants :*

- ***Eco-conception,***
- ***Utilisation de matières recyclées et de matériaux bio dégradables,***
- ***Assemblage multimatériaux permettant de fabriquer des pièces complexes facilement désassemblables et recyclables,***
- ***Technologies de déconstruction propres et respectueuses de l'environnement,***
- ***Technologies de valorisation.***

Quels sont les freins que vous identifiez au développement de l'économie circulaire ?  
Comment pourraient-ils être levés ?

- ***Coût de la déconstruction des appareils,***
- ***verroux normatifs et réglementaires***
- ***complexité des systèmes ne permettant pas une séparation des matériaux faciles,***
- ***coût des matières premières revalorisées,***
- ***favoriser les débouchés applicatifs et candidats à l'intégration de matières recyclées***
- ***caractéristiques des matériaux de second vie.***

*L'économie circulaire doit être tirée par le marché. Il faut encourager et aider les donneurs d'ordre à recourir d'avantage aux matériaux recyclés en réduisant l'écart de prix entre matière vierge et matière recyclée. Si le débouché existe, les acteurs économiques en amont organiseront la collecte, le tri, la reformulation des matières et leur mise à disposition dans des conditions industrielles.*

*S'agissant d'économie circulaire, le BTP et la construction doivent pouvoir accepter plus largement des solutions techniques à base de matières recyclées. Il nous paraîtrait intéressant d'inciter la commande publique à privilégier le recours aux matériaux recyclés dans les appels d'offre publics.*

#### **4. Développement des compétences**

**En France, dans un contexte de chômage encore important, 80% des entreprises de l'industrie et l'artisanat producteur industriel ont des difficultés à recruter, notamment les TPE et PME. On estime à 1 350 000 le nombre de recrutements difficiles dans l'industrie en 2019, soit 50% des recrutements, et à 50 000 le nombre d'emplois vacants dans les métiers en tension. Des démarches visant à corriger cet état de fait ont d'ores-et-déjà été mises en œuvre, avec la réforme de la formation professionnelle et la signature, dans le cadre des comités stratégiques de filières, d'engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC). Par ailleurs, les initiatives prises dans le cadre de « l'année de l'industrie » visent à faire connaître les métiers de l'industrie et à renforcer leur attractivité.**

*Quels leviers pourraient-ils être mobilisés pour renforcer l'adéquation entre l'offre et la demande de compétences ?*

***Favoriser les formations internes à l'entreprise avec réduction de charges.***

*De quels dispositifs existants visant à renforcer l'adéquation entre l'offre et la demande de compétences avez-vous connaissance ?*

***Formation par pôle emploi, apprentissage, l'alternance.***

*Quels engagements pourraient prendre les filières en matière de formation professionnelle pour décliner la réforme récente ?*

***Les filières pourraient s'engager à prendre en charge la formation des personnels non-qualifiés par une mise en binôme avec un formateur interne.***

*Comment mieux articuler les orientations et les outils mis en place au niveau national avec les acteurs régionaux de la formation ?*

***Etablir une relation plus étroite et structurée avec les Régions et Pôle Emploi.***

*Comment inciter les jeunes ou les personnes souhaitant changer de domaine à choisir les métiers de l'industrie ?*

***En favorisant des périodes d'essai payées plus longues avec des possibilités de rupture Employeur/employé plus souples.***



Identifiez-vous des bonnes pratiques, possiblement déjà mises en œuvre à l'échelle locale, pour réduire le nombre d'emplois vacants dans les métiers de l'industrie ?

- Périodes d'essai en entreprise,
- stage obligatoire en entreprise pour un certain nombre de formations initiales
- 

Comment favoriser, à l'échelle d'un bassin d'emploi, les mobilités inter-filières ?

- **des bourses de compétences gérées par les branches professionnelles** mettant en évidence les compétences transverses aux différents métiers et filières.
- **des CV thèques qui pourraient être gérées par les organismes patronaux, voire les fédérations** afin de mieux connaître et disposer de compétences disponibles sur un territoire.

## 5. Production et consommation responsables

Le développement des critères sociaux et environnementaux peut permettre une production et une consommation responsables.

Quels pourraient être les engagements des acteurs privés et des collectivités publiques en matière d'achat responsable et de circuits de proximité ?

Comment rendre plus accessible l'offre de produits responsables aux consommateurs sensibles aux enjeux sociaux et environnementaux ?

## 6. Industrie du Futur

Afin de se développer face à la concurrence internationale, les entreprises françaises doivent maintenir un haut niveau de compétitivité. Cela nécessite pour l'industrie française en particulier de s'engager vers l'industrie du futur et de mener les investissements nécessaires dans son outil de production. Des dispositifs existent ou sont en cours de mise en place visant à favoriser la transition des entreprises vers l'industrie du futur (suramortissement, plan d'accompagnement de 10 000 PME et ETI, plateformes d'accélération vers l'industrie du futur).

Quels dispositifs proposeriez-vous pour favoriser le passage des entreprises vers l'industrie du futur ?

- **Aide à la numérisation des outils de production**
- **Aide à l'intégration à l'achat de machines de production modernes**
- **Aide à l'intégration de systèmes communicants (capteurs actionneurs, ...)**
- **Aide à l'intégration numérique de systèmes et logiciels**

Quelle connaissance avez-vous des dispositifs existants ou en cours de mise en place visant à favoriser le passage des entreprises vers l'industrie du futur ?

*Quelques programmes régionaux axés Industrie du futur (ex: Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Hauts de France, ...)*



## Volet énergie

### 1. Décarbonation de l'industrie

Par la palette de solutions technologiques qu'elles proposent, les filières industrielles jouent un rôle majeur en matière de réduction de l'ensemble des émissions nationales. Elles contribuent ainsi de manière décisive à la décarbonation du secteur des transports et du bâtiment, qui figurent parmi les principaux émetteurs. En outre, les émissions sectorielles de l'industrie (17% des émissions nationales) ont fortement baissé entre 1990 et 2016 (-46%

sur la période), contribuant de façon essentielle à la dynamique des émissions nationales. Elles devront encore fortement baisser d'ici 2050 (-81% par rapport à 2015) pour que la France atteigne la neutralité carbone à cet horizon. La transition bas-carbone présente une opportunité économique importante pour l'industrie. Elle présente également des risques importants, d'une part d'investissements échoués et d'autre part de fuite de carbone, en cas de différentiel trop important d'action climatique avec d'autres pays. Le maintien de la compétitivité de l'industrie est fondamental lors de sa décarbonation dans un contexte où il existe un important risque de « fuite de carbone » lié à un fort différentiel d'engagement entre pays au niveau mondial. Il est donc nécessaire d'identifier les leviers qui pourraient être utilisés pour accompagner cette décarbonation de l'industrie en maintenant la compétitivité de notre économie.

Quels procédés et technologies peuvent être identifiés pour décarboner la production ou fabriquer des produits avec un meilleur bilan carbone ? À quel horizon (court, moyen et long terme) ? Que faut-il pour accélérer leur pénétration ? Des actions de R&D ont-elles été engagées ? Quels freins empêchent d'en faire plus ?

*Le prix du carbone est insuffisant, beaucoup trop bas, et beaucoup trop ciblé dans le cadre de la contribution climat énergie qui porte durement sur certains produits pétroliers ou encore les fluides frigorigènes fluorés, et quasiment pas sur d'autres applications à fort contenu carbone.*

*Les pompes à chaleurs ont déjà été soutenues par des programmes de R&D et des dispositifs de soutien, mais on doit encore aller plus loin, notamment dans le soutien aux industriels disposant de capacités productives en France. En particulier les acteurs du marché dont le modèle économique est basé sur la chaudière doivent être accompagnés pour basculer vers des générateurs de chaleur à faible contenu carbone. A l'autre bout de la chaîne, côté artisans et PME du génie climatique, un effort de formation pour l'appropriation de ces techniques doit être massif.*

*Ainsi, nous proposons 3 types d'aides :*

- *Aide au développement de procédés propres et durables économes en énergie et respectueux de l'environnement.*
- *Aide à l'intensification des procédés industriels*
- *Aide à la maîtrise et gestion de l'énergie.*

Comment les déployer tout en maintenant la compétitivité des entreprises (outils nationaux, y compris CEE, et européens) ?

- *par la mise en œuvre d'aides financières permettant de réduire les coûts pour l'entreprise*
- *en informant les bureaux d'études des procédés propres et durables existants*
- *en aidant à l'intégration de ces procédés*

Le prix du carbone auquel les entreprises sont soumises (via l'ETS ou la composante carbone des TIC) est-il suffisant et suffisamment prévisible pour inciter à des investissements bas-carbone ?

Quels autres outils déjà mobilisables les entreprises utilisent-elles pour favoriser la décarbonation des moyens de production (par exemple le fonds chaleur) ? Quels sont les freins à une plus grande utilisation ?

## **2. Nouvelles filières énergétiques et contenu local**

L'Etat réalise depuis plusieurs années un important effort de déploiement des nouveaux systèmes énergétiques : le CAS transition énergétique a ainsi subventionné les énergies renouvelables à hauteur de 5 Mds€ en 2018. Les retombées économiques en termes de valeur ajoutée nationale ne sont pas toujours satisfaisantes, notamment en ce qui concerne la production d'équipement. Améliorer ces retombées est un des objectifs du comité stratégique de filière « industries des nouveaux systèmes énergétiques » récemment mis en place. Il est nécessaire de prendre en compte l'effet de levier économique en France dans les choix de programmation énergétique et de favoriser le développement de filières industrielles.

Comment augmenter la part de la valeur ajoutée nationale dans les énergies renouvelables déployées sur notre territoire tout en garantissant leur compétitivité ?

- *Investir dans les piles et batteries de nouvelle génération*
- *Développer les filières d'énergie alternative non fossile françaises*
- *tester le développement de zone test en énergie hydrogène*

Quelles sont les filières des nouveaux systèmes énergétiques qui ont le plus de potentiel en termes d'emplois industriels et d'export ?

- *piles et batteries de nouvelle génération*
- *filières d'énergie alternative non fossile françaises*

- *développement de zone test en énergie hydrogène*

### 3. Compétitivité de l’approvisionnement en énergie

La compétitivité de l’énergie est un atout essentiel de l’attractivité du territoire français, notamment en ce qui concerne le coût de l’électricité. Elle permet la présence d’une industrie électro-intensive représentant 80 000 emplois directs en France, implantée sur une centaine de sites industriels, souvent de longue date, qui joue un rôle structurant pour les territoires concernés. Par ailleurs, ces industries contribuent à l’effort global de décarbonation grâce au mix électrique français. Le maintien de la compétitivité énergétique de la France constitue une priorité du Gouvernement.

Comment garantir dans la durée des prix de l’énergie compétitifs en France par rapport aux prix observés ailleurs en Europe d’une part, et dans le monde d’autre part ?

- *En développant une énergie nucléaire sûre et durable et le traitement des rebuts nucléaires*
- *Développer des technologies de démantèlement fiable et accessibles*

*Plus spécifiquement, quels autres leviers devraient être mobilisés en priorité afin d’assurer un approvisionnement en énergie décarbonée compétitif (dont chaleur) pour les consommateurs hyper-électro-intensifs (par exemple contrat long terme) ?*

- *Développer des réseaux de chaleur urbaine,*
- *Développer des zones urbaines plus fraîches (végétalisation structurée notamment)*
- *Développer la logistique de transport des énergies décarbonées :( H2, méthane, ...)*



## Volet Agriculture et Agro-alimentaire

### 1. Compétitivité des filières alimentaires et de la filière forêt-bois

Les filières alimentaires sont un des piliers de l’économie française. Première puissance agricole et agro-alimentaire européenne, la France dispose d’un appareil productif performant et d’une image mondialement reconnue en matière de produits alimentaires.

Cependant, une partie de l’appareil productif souffre d’un investissement insuffisant en particulier dans les nouvelles technologies, tandis que certaines entreprises demeurent positionnées sur des productions ne répondant plus aux demandes de la société ou des consommateurs. Il en est de même de la filière bois, dont le potentiel de création d’emplois est loin d’être totalement exploité alors que la forêt représente le tiers du territoire métropolitain. Le développement de l’usage du bois français dans la construction est particulièrement stratégique à cet égard. Au-delà des besoins d’investissement dans les

entreprises, les enjeux logistiques et certaines réglementations spécifiques à la France sont également souvent invoqués comme bridant la compétitivité, mais sans que ces facteurs soient objectivés de manière précise

Comment favoriser la transition numérique dans l'ensemble de la filière alimentaire et dans la filière bois ?

Quels sont les facteurs de distorsion de concurrence spécifiques à la France et comment pourrait-on les lever sans renoncer à nos ambitions en matière de transition écologique ?

Comment améliorer la logistique qui répond aux besoins spécifiques des secteurs agri/agro-alimentaires, en optimisant l'intermodalité et les synergies intersectorielles ?

***En favorisant les circuits courts, respectueux des coûts (production, transformation, transport, ...)***

Quelles sont les conditions à réunir pour que le secteur de l'agroéquipement se développe et devienne un facteur clé de la transition agro-écologique et numérique et de la compétitivité du secteur ?

***Développer les produits de masse agro-composites (transports, biens d'équipement) en substitution des composites carbonés***

Comment accompagner la mutation des outils industriels basés sur des productions non durables ? Comment regagner de la balance commerciale dans la filière agro-alimentaire ?

## **2. Attractivité des métiers et emploi**

**Parmi les facteurs bridant le potentiel de création de valeur ajoutée et d'emploi, la capacité à recruter une main-d'œuvre qualifiée revient souvent comme le frein principal, y compris dans les régions où le chômage est élevé. Il convient donc de travailler à la fois sur la représentation des métiers de l'agriculture et de la transformation alimentaire, mais aussi sur l'accès à la formation et le fonctionnement du marché du travail, en particulier en travaillant sur une base territoriale.**

Comment mieux valoriser les métiers de l'agriculture, de la filière alimentaire ?  
Comment attirer des travailleurs dans les zones où le plein emploi existe déjà ou former ceux dont les compétences actuelles ne correspondent pas aux besoins des entreprises ?  
Comment assouplir encore davantage l'accompagnement des formations en entreprise ?  
Comment favoriser le développement de la gestion territorialisée des emplois et des compétences ?  
Comment rendre le retour à l'emploi plus attractif que le recours à l'assurance chômage ?



*L'AFCRT, bien qu'il compte parmi ses adhérents, de nombreux spécialistes de l'agroalimentaire, de l'agro-ressource et de l'agro-industrie, préfère laisser le soin aux **deux têtes de réseau spécialisés sur ces thématiques que sont l'ACTIA et l'ACTA de proposer des actions, car elles sont mieux désignées que nous pour répondre efficacement sur l'ensemble des questions ci-dessus.***

Le délégué Général de l'AFCRT,  
**Philippe CANIAUX**

